



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," le détail des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois de février courant.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a eu lieu le 28 février courant, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent venir, le ou avant, le jour ci-dessus, indiqué le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 34.....	\$ 0 70
Contribution pour maladie, appel No 46.....	0 45
Contribution mensuelle.....	0 10
Total.....	\$1 25

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois courant, il faut que le sociétaire ait fait son devoir à la Société et il faut de plus que toutes les contributions du mois précédent aient été payées, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois de février.

L'APPEL No 34

Nous croyons devoir faire quelques remarques à propos du décès de M. Zoël Héon, annoncé dans le présent numéro du Bulletin.

Jeune homme de 36 ans, cultivateur à l'aise, sobre, jouissant d'une excellente santé, M. Zoël Héon a été admis membre de la S. B. S. R., le 9 octobre dernier, et est décédé moins d'un mois après, le 5 novembre.

C'est dans le cours de ses travaux ordinaires qu'il a contracté une fièvre typhoïde qui, compliquée d'une inflammation de poumons, l'a emporté en cinq jours de maladie.

Le bureau de direction a délégué M. le président général pour s'enquérir des faits sur les lieux-mêmes, à cause de l'étrangeté des circonstances qui semblent entourer ce décès imprévu.

A son retour, M. le président général a fait rapport que tout s'était passé régulièrement et qu'il y avait lieu de payer la réclamation des héritiers du sociétaire défunt.

Dans cette occasion, comme toujours, la Société Bienveillante St-Roch est anxieuse de remplir ses engagements vis-à-vis ses membres et de maintenir ainsi sa bonne réputation.